

**Votre contact :**

Julien Taymans - Président  
Régionale Natagora Brabant wallon  
081/390 733  
julien.taymans@natagora.be

Le 10 janvier 2013,

Collège communal de Ottignies – Louvain-la-Neuve  
Avenue des Combattants, 35  
1340 Ottignies-Louvain-la-Neuve

**Objet : Enquête publique relative à l'avant projet de révision du plan de secteur Wavre-Jodoigne-Perwez (planches 40/1 et 40/2) en vue de promouvoir l'usage du RER aux alentours de la gare de Louvain-la-Neuve. Modification du plan de secteur de Wavre-Chaumont-Gistoux**

Monsieur le Bourgmestre,  
Mesdames et Messieurs les Echevins,

Concernant l'objet repris ci-dessus et en tant qu'association de protection des habitats naturels et des espèces, nous tenons à vous faire part des remarques suivantes.

D'une manière générale, Natagora approuve le principe directeur à la modification du plan de secteur, celui-ci visant un développement territorial plus harmonieux et visant à favoriser l'utilisation du chemin de fer. Nous aurions néanmoins quelques remarques à formuler concernant l'avant-projet tel que soumis à l'enquête publique.

Bois de Génistroit

Nous estimons regrettable qu'il soit envisagé une destruction du Bois de Génistroit, d'une superficie d'environ 8 hectares (actuellement en zone agricole) pour le remplacer par une zone d'aménagement communal concerté (ZACC) et une zone d'activité économique mixte (ZAEM), sous le seul prétexte, peu fondé, qu'il ne contiendrait que des espèces de la flore et de la faune banales (intérêt biologique limité, selon le rapport). Il s'agit ici d'une approche réductrice de la biodiversité et de la conservation de la nature qui doit plutôt s'envisager à l'échelle du paysage écologique et prendre en compte la fonctionnalité de chacun des milieux naturels au sein de ce dernier.

Bien qu'effectivement caractérisé par une nature « ordinaire », ce bois n'en joue pas moins un rôle important au sein du maillage écologique local, ce qui est d'ailleurs souligné dans l'étude d'incidences, et constitue l'un des éléments boisés de l'auréole verte de la cité néo-louvaniste. On connaît actuellement l'importance de ces boisements péri-urbains qui non seulement représentent des oasis de biodiversité,

Natagora

mais jouent également des rôles environnementaux (puits de carbone, captation des pollutions et poussières,...) et sociaux (paysage, impression de nature, détente,...). C'est pourquoi nous vous demandons de bien vouloir réviser votre position quant à la destruction de ce bois afin d'en maintenir, intégralement ou partiellement, sa superficie.

#### Parc Athéna et abords de la Ferme de Lauzelle- Zone d'habitat

Concernant l'affectation du Parc Athéna et des abords de la Ferme de Lauzelle en zone d'habitat, nous tenons à souligner le fait que cette zone vouée à une urbanisation dense (environ 3400 habitants) se situe en bordure immédiate du Bois de Lauzelle, par ailleurs inclus au site Natura 2000 BE31006 « Vallée de la Dyle à Ottignies », qui constitue l'un des fleurons du réseau écologique ottintois. Les atteintes que ce projet portera à ce site sensible ne nous semblent pas avoir été correctement prises en compte. En effet, la zone d'habitat est susceptible d'engendrer des perturbations du milieu naturel boisé voisin en raison de l'augmentation de la fréquentation du massif par les promeneurs et vététistes, des dépôts clandestins de déchets verts, de la pollution de la nappe phréatique alimentant les sources du bois (usage d'amendements, pesticides, etc. dans les jardins), etc.

Pour ces raisons, nous demandons la mise en place d'une zone tampon (zone d'espaces verts) d'une largeur suffisante (20-25 mètres minimum) entre la zone d'habitat et la zone forestière visant à limiter ces atteintes potentielles et à préserver la lisière forestière qui constitue une zone sensible du boisement. Cette zone tampon devrait permettre le maintien d'une lisière forestière bien étagée (cordon arbustif et ourlet herbacé) et être si possible solidement clôturée au niveau de sa limite avec la zone d'habitat.

Nous formulons également cette demande de zone tampon par rapport à la Drève du Golf qui constitue un axe majeur du maillage écologique entre le Bois de Lauzelle et le Bois de Villers.

Par ailleurs, les boisements et haies bordant le sentier reliant l'avenue Athéna à la rue Arthur Hardy représentent également un élément de maillage écologique important à préserver.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à la présente, veuillez agréer, Monsieur le Bourgmestre, Mesdames et Messieurs les Echevins, l'expression de notre considération distinguée,

Pour la Régionale Natagora-Brabant wallon,

Noël DE KEYZER  
Relais local

Julien TAYMANS  
Président

Natagora